

## Enquête

*Transparency International vient de publier son dernier rapport sur la corruption dans 180 pays, dont le Maroc. Le secteur privé arrive en tête des secteurs corrompus...*



# TRANSPARENCY L'entreprise minée par la corruption

**D**ans son rapport publié récemment sur la corruption dans le monde au titre de l'année 2008, Transparency International réserve au Maroc un chapitre très instructif. L'organisation pointe du doigt le système marocain de contrôle de la corruption. Principal argument avancé : plusieurs institutions chargées notamment du contrôle financier sont « inefficaces ». Transparency cite dans ce sens le contrôleur général, l'inspecteur général, les ministres ou encore la Cour des Comptes. « Malgré le fait que la loi préconise la vérification de tous les contrats publics au dessus du seuil de 5 millions de dirhams, les audits ne sont souvent pas réalisés », avait souligné déjà en

juin 2008 Azeddine Akesbi. Le directeur adjoint de Transparency Maroc s'exprimait lors d'un colloque organisé à Rabat par l'association des économistes marocains. Akesbi avait intitulé son intervention par ce titre qui reste d'actualité : « la corruption endémique au Maroc : béquille de l'économie de rente ». La situation n'a pas changé depuis. Dans son rapport, Transparency conclut que même lorsque ces audits sont effectués, leurs conclusions demeurent la plupart du temps sans suite.

### La complicité public-privé

La recrudescence du phénomène de la corruption dans le secteur privé est intimement liée aux rapports de complicité que celui-ci

entretient avec le secteur public. Voilà une autre conclusion claire et nette qu'établit Transparency International concernant le Maroc, et qui doit surtout faire réfléchir les responsables concernés. L'organisation avance dans son rapport que dans bien des cas, les conclusions de marchés sont fixées au préalable par les agents du secteur public et privé. Il s'agit là d'un climat où prévalent de réels problèmes liés à une mauvaise gouvernance. Cela engendre en conséquence, selon le même rapport, un manque de transparence et une mauvaise gestion des systèmes qui peuvent conduire à la corruption ou encore à un gonflement des coûts de transactions. Les mauvaises accointances signalées sont



coûteuses pour le pays. Dans son rapport, Transparency estime qu'à l'échelle du Maroc la corruption devrait correspondre à une perte annuelle de quelques 3,6 milliards de dollars et ce, sur la base d'un PIB de 74 milliards de dollars en 2007.

D'ailleurs, l'enquête réalisée en 2003 par le même organisme a montré que seules 7% des entreprises marocaines interrogées ont « tenté d'agir face à une situation de corruption ». Cette attitude est souvent justifiée par « un sentiment d'impuissance », relève-t-on dans cette enquête. On était bien loin des estimations de la Banque mondiale qui a relevé dans un autre rapport que le manque de transparence dans le processus de passation de marchés au niveau du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord représente à peu près 0,5% du PIB.

Face à cette situation dont pâtit le secteur privé dans le Royaume, les efforts consentis par les pouvoirs publics marocains dans le dessein d'améliorer la passation des marchés, lui sont reconnus. Cela a été traduit sur le plan pratique par la promulgation du décret 2-06-388 qui définit les conditions d'attribution des contrats de marchés publics. Y figurent également quelques règles relatives à la gestion et au contrôle de ces attributions. Ce que vise ce décret en outre c'est de renforcer, entre autres, les règles favorisant une concurrence libre et

étendue entre les soumissionnaires, à assurer la transparence du système, à adopter le principe de traitement équitable de tous les soumissionnaires (y compris l'accès équitable aux informations pertinentes), à renforcer les règles de déontologie administrative, à mettre en place des mesures visant à limiter la fraude et la corruption, etc. Or, ce décret reste selon Transparency incomplet, s'il n'est pas appuyé par d'autres dispositions complémentaires et par une définition claire des procédures. C'est ce qui devra permettre de traduire les bonnes intentions gouvernementales en faits concrets.

### La corruption détruit le Bâtiment

Le secteur du bâtiment au Maroc n'échappe pas au spectre noir de la corruption et ce, en raison de la multitude d'opérateurs œuvrant dans ce domaine. Transparency recense plus de 300 professions dans le secteur, ce qui rend délicate son éventuelle mise sous contrôle. Par ailleurs, des procédures comme par exemple la délivrance des permis de construire, s'avère très longues et compliquées. Une raison qui incite les maîtres d'œuvre à recourir au moins compliqué et plus pratique : les pots-de-vin. Ces pratiques qui sont devenues habituelles dans ce sec-

3,6 milliards de dollars de perte pour le Maroc à cause de la corruption

teur peuvent avoir dans certains cas des retombées fatales concernant notamment la sécurité des habitations. Et ce sont toujours des clients innocents qui en payent le prix fort, parfois au prix de leur vie.

Le rapport de Transparency va encore plus loin. Il va au-delà de la partie visible de l'iceberg. Le secteur du bâtiment est truffé de multiples circuits de corruption. Autorisation de parcellement et de construc-

tion des terrains, permis d'occupation complaisants, plans architecturaux inadéquats, exceptions fréquentes et contestables apportées aux plans de développement (comme l'augmentation dangereuse de la hauteur des bâtiments) et contrôle de conformité et de qualité déficient, en amont comme en aval sont autant d'anomalies qui fragilisent ce secteur au Maroc, selon les termes du rapport de Transparency International.

### Blanchiment d'argent encore et toujours

L'organisation anticorruption déplore que la loi sur le blanchiment d'argent promulguée, le 17 avril 2007, par le gouvernement marocain n'inclut pas encore certaines catégories de personnes dans ses dispositions juridiques, comme les ministres, les ambassadeurs, les préfets, etc. Elle regrette, par ailleurs, que cette même loi ne prévoit pas l'inclusion dans ses articles des délits fiscaux, dessous-de-table et pots-de-vin, parfois associés à des transactions immobilières. Selon le même rapport, le Maroc a aussi pris des retards quant à la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption. Même si la signature de cette convention a eu lieu en 2003, le Royaume n'a procédé à sa ratification qu'en mai 2007 et ne l'a publiée qu'en janvier 2008.

### De l'espoir malgré tout...

L'espoir faisant vivre, Transparency en fait entrevoir un à travers ce constat : certains opérateurs économiques commencent à revendiquer de plus en plus de transparence en ce qui concerne les appels d'offres des pouvoirs publics, mais aussi dans les concessions et l'externalisation des services publics. Il y en a un autre : la mobilisation des opérateurs privés et publics intervenant dans le secteur du bâtiment a pu conduire en 2008, durant le forum du Bâtiment et Travaux publics, à l'élaboration d'un pacte d'intégrité et d'engagement citoyen dans le BTP. Ce pacte repose sur trois principes, à savoir la lutte contre la corruption, la protection de l'environnement et la garantie de la qualité. Ses signataires sont en l'occurrence les professionnels du bâtiment, le ministère de l'Habitat, le ministère des Transports et les maîtres d'ouvrage. Encore faut-il que ces nobles principes soient respectés. Ce qui est loin d'être toujours le cas, encore aujourd'hui ■

SN et MZ